

# **PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉDITION SUR INTERNET**

**MESURE BUDGÉTAIRE 30083  
« MICRO-INFORMATIQUE  
À DES FINS ÉDUCATIVES »**

**2001 – 2002**

**Direction des ressources didactiques**

**Septembre 2001**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Présentation du programme</b> .....	4
1.1	Point de départ .....	4
1.2	Objectif du programme .....	4
1.3	Gestion du programme .....	4
1.4	Priorités de développement .....	5
1.5	Modalités de présentation des projets .....	6
1.6	Qui peut présenter un projet? .....	7
1.7	Description et nature de l'aide financière .....	7
1.8	Sélection des projets .....	8
	Règles d'admissibilité .....	8
	Critères de sélection .....	8
1.9	Obligations découlant de l'obtention d'une subvention .....	9
<b>2</b>	<b>Formulaire de présentation d'un projet d'édition sur Internet</b> .....	10
	Section A — Réservée au Ministère .....	10
	Section B — Renseignement sur le projet .....	11
	Section C — Partenaire privé .....	12
	Section D — Résumé du projet .....	12
	Section E — Autres renseignements .....	13
	Section F — Échéanciers et prévisions budgétaires.....	14
	Rappel important.....	15

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Direction des ressources didactiques  
Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation  
**Dépôt légal 2001**  
**Bibliothèque nationale du Québec**

# 1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## 1.1 Point de départ

Le 26 juin 1996, le ministère de l'Éducation a publié un plan d'intervention dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, en ce qui a trait à la formation générale des jeunes et des adultes.

Ce plan présente l'élaboration de matériel didactique numérique comme prioritaire :

« Le matériel didactique informatisé joue un rôle clé dans l'intégration des TIC en éducation. En Amérique du Nord, le marché francophone pour ce type de matériel est forcément de taille réduite. Le matériel de langue française adapté aux exigences du curriculum québécois fait donc souvent défaut. Le Ministère, les organismes d'enseignement et le secteur privé doivent se concerter pour assurer la disponibilité d'un matériel didactique informatisé diversifié et de grande qualité. »

Extrait de *Les technologies de l'information et de la communication en éducation*. Plan d'intervention, juin 1996.

[http://www.meq.gouv.qc.ca/nti\\_plan/plan\\_nti.htm](http://www.meq.gouv.qc.ca/nti_plan/plan_nti.htm)

En conséquence, le Ministère a mis sur pied le **Programme de soutien à l'édition sur Internet**, dont nous présentons ici les règles et les procédures.

## 1.2 Objectifs du Programme

Le Programme a pour objet d'encourager l'élaboration, pour le bénéfice de l'ensemble du réseau scolaire québécois, de contenus en langue française et de services éducatifs d'intérêt et de qualité sur Internet. Ces contenus et ces services sont destinés soit au personnel enseignant, soit aux élèves de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire, en formation générale des jeunes ou des adultes.

## 1.3 Gestion du Programme

Le programme de soutien à l'édition sur Internet est sous la responsabilité administrative de la Direction des ressources didactiques (DRD) du Ministère. Il est doté de crédits de **400 000 \$** pour l'année scolaire 2001-2002.

La DRD lance un appel de projets chaque année à l'intention des établissements scolaires. Elle reçoit les propositions de projets, juge de leur recevabilité et est chargée de leur sélection, de la négociation d'ententes avec les commissions scolaires, du

versement des subventions, du suivi des projets aux principales étapes de leur réalisation et de la vérification finale du matériel pédagogique et des services sur Internet.

#### 1.4 Priorités de développement

Le Ministère soutiendra les productions qui permettront de développer du matériel pédagogique qui favorisera l'implantation du nouveau programme de formation, par exemple :

- Enrichir la banque d'images libres de droits (PICTO). Ces images (pictogrammes, dessins, photographies, animations), de toutes provenances et disponibles en format électronique courant, devront répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves qui souhaitent illustrer une présentation, une recherche ou un travail pratique exécuté dans le cadre de leurs cours. Les images devront être classées par thème ou par sujet et par programme d'études. On devra décrire brièvement chacune des images et en indiquer la provenance ainsi que la date d'obtention.  
<http://www.picto.qc.ca>
- La création d'un site Internet pour soutenir les enseignantes, les enseignants et les élèves dans l'application du nouveau programme Éthique et culture religieuse qui sera d'application obligatoire au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire en septembre 2002. Le site devra notamment permettre d'accéder aisément aux ressources du Web sur les grandes religions, les nouveaux mouvements religieux et les courants de pensée (féminisme, humanisme, marxisme, etc.) et favoriser un regard critique sur les informations disponibles sur ces sujets.
- Un projet multidisciplinaire sur le Web visant à répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves. L'élève participera activement à la création d'une communauté d'apprentissage dans le cadre du nouveau programme de formation québécois. L'outil proposera une réorganisation dynamique des contenus des programmes d'études et s'appuiera sur les domaines généraux de formation afin d'aider l'élève à créer des liens entre les concepts communs aux différentes matières. Il y aura illustration du travail pratique des élèves ainsi que des modèles d'activités d'apprentissage créés par des enseignants.
- Une banque de sons et de séquences sonores libres de droits.
- Banques de simulations (applets) en physique ou en chimie ou en d'autres matières scientifiques ou mathématiques à l'exemple du site laboratoire virtuel :  
<http://franco.laurentian.ca/lab>

- Une bibliothèque virtuelle pour les élèves, où les documents, libres de droits et disponibles en texte intégral sous format électronique courant (pdf, doc, rtf, txt) seront classés selon la méthode appropriée. Une fonction de recherche devra permettre de retrouver un document par auteur, éditeur ou divers descripteurs.
- Un magazine (webzine) s'adressant aux jeunes (âgés de 10 à 15 ans) qui contient des articles scientifiques, littéraires, historiques, géographiques et artistiques ainsi qu'une chronique d'éducation aux médias. Une fonction de recherche devra permettre de retrouver un article par sujet, titre, auteur, date ou descripteurs.
- Les éditeurs et les outils permettant de construire une encyclopédie des régions du Québec, comprenant des cartes de chacune des régions ainsi que des articles et des illustrations sur l'économie, la géographie physique et humaine, l'histoire, la littérature, le théâtre, les beaux-arts, les médias, la musique, la danse, la vie politique, la mythologie, les autochtones, les sports, les loisirs, la science, la technologie, l'industrie, les attraits touristiques, les personnages célèbres, etc., propres à chacune de ces régions.

Le Ministère soutiendra tout autre projet qui répondra aux exigences des nouveaux programmes d'études québécois.

<http://www.meq.gouv.qc.ca/virage/publication.htm>

Les sites Web et les documents devront pouvoir être intégrés facilement aux banques des diffuseurs québécois de ce type d'information sur Internet, par exemple *Carrefour éducation*, *Bouscol* ou *PICTO*.

<http://carrefour-education.telequebec.qc.ca/>

<http://www.station05.qc.ca/csrs/bouscol/>

<http://www.picto.qc.ca>

## 1.5 Modalités de présentation des projets

Les projets devront être présentés à l'aide du **formulaire d'appel de projets** qui fait l'objet de la section 2 du présent document et qui a été expédié à toutes les commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés du primaire ou du secondaire du Québec. Ce formulaire, daté et signé, doit donc parvenir en **cinq exemplaires, avant 16 h le vendredi 30 novembre 2001** à l'adresse suivante :

M. Robert Bibeau  
Programme de soutien à l'édition sur Internet  
Direction des ressources didactiques  
Ministère de l'Éducation du Québec  
600, rue Fullum — 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1

Pour être recevable, le formulaire original devra être signé par le directeur général ou la directrice générale de la commissions scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé du primaire ou du secondaire. Il devra également être conforme aux règles de l'appel de projets et accompagné des documents suivants :

- quatre photocopies du formulaire **original daté et signé par le directeur général ou la directrice générale**;
- le curriculum du responsable du projet et des principaux collaborateurs;
- la liste des réalisations pertinentes des partenaires privés (entreprises, organismes, etc.), s'il y a lieu.

Pour connaître les règles d'admissibilité qui s'appliquent, voir 1.8, « Sélection des projets ». Le formulaire est aussi disponible à l'adresse suivante :

<http://www.meq.gouv.qc.ca/drd/tic/pim.html#net>

## **1.6 Qui peut présenter un projet?**

Les projets devront être présentés par une commission scolaire ou un établissement d'enseignement privé. Les contenus seront élaborés par des professionnels de l'éducation en étroite collaboration avec des spécialistes de l'information (bibliothécaires), de l'édition ou encore des services informatiques.

## **1.7 Description et nature de l'aide financière**

L'aide financière accordée consiste en une subvention qui n'excède pas 70 000 \$ et 75 p. 100 du coût total du projet. Le projet subventionné devra être diffusé sur Internet avant la fin de l'année scolaire 2002-2003, puis le site Web devra être maintenu et mis à jour régulièrement au moins au cours des deux années subséquentes. La proposition doit indiquer les modalités de mise à jour qui seront prévues.

La subvention sera versée à l'organisme ou à l'établissement d'enseignement primaire ou secondaire promoteur du projet. Ce dernier aura l'entière responsabilité de la gestion financière de celui-ci, de son suivi et de sa validation pédagogique et technique.

Seuls les postes budgétaires suivants pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre du présent appel de projets :

- la rémunération du personnel;
- certaines dépenses pour des logiciels de développement ou des licences dans la mesure où elles ne dépassent pas 10 p. 100 des coûts subventionnables du projet (N.B. : l'achat d'équipement n'est pas recevable);
- les frais de transport et d'hébergement.

## 1.8 Sélection des projets

À la suite de l'appel de projets et après réception de ceux-ci au bureau de la Direction des ressources didactiques du Ministère, un comité de sélection de cinq personnes, formé de représentants du réseau scolaire et du ministère de l'Éducation, procédera à l'analyse et à la sélection des projets.

Dans les semaines qui suivront l'acceptation d'un projet par le comité de sélection, une rencontre aura lieu avec les représentants du Ministère et une entente sera signée entre le Ministère et l'organisme ou l'établissement d'enseignement promoteur du projet.

### Règles d'admissibilité

Si un projet viole une des règles suivantes, il sera refusé sans être soumis au comité d'évaluation :

- la demande doit être transmise au plus tard le vendredi 30 novembre 2001 à 16 h;
- le public cible du projet est soit le personnel enseignant, soit les élèves, de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire, mais nécessairement de la formation générale;
- le projet doit viser l'atteinte de l'objectif mentionné au paragraphe 1.2, « Objectif du Programme » et répondre aux priorités de développement indiquées au paragraphe 1.4 « Priorités de développement »;
- la demande doit être soumise par une commission scolaire ou un établissement d'enseignement et endossée par sa direction générale;
- les prévisions budgétaires doivent s'étendre sur trois ans et prévoir des ressources (humaines ou autres) pour la mise à jour et le bon fonctionnement du site Web après sa mise en ligne sur Internet.

### Critères de sélection

Les projets seront évalués au moyen des critères suivants.

#### Contenu (40 p. 100)

1. *Respect des priorités fixées (voir la section sur ce sujet);*
2. *Précision du contenu et des fonctionnalités proposées (dans ses grandes lignes).*

#### Réalisation (35 p. 100)

3. *Expérience et réalisations pertinentes du responsable et de ses coéquipiers;*
4. *Expérience et réalisations pertinentes des partenaires, s'il y a lieu;*

5. *Qualité des méthodologies assurant la livraison d'un produit correspondant à celui qui est attendu (rigueur de la planification et du suivi du projet, qualité de la validation technique, qualités linguistique et pédagogique ainsi que qualité et validation des contenus);*
6. *Degré d'engagement et de soutien financier de la part de l'organisme scolaire qui présente le projet;*
7. *Réalisme du calendrier de réalisation.*

*Coûts (25 p. 100)*

8. *Réalisme de l'estimation des coûts;*
9. *Participation financière des partenaires, prévision budgétaire élaborée sur trois années comprenant des ressources par le maintien et la mise à jour du site.*

## **1.9 Obligations découlant de l'obtention d'une subvention**

L'aide reçue du ministère de l'Éducation du Québec devra être mentionnée de manière évidente sur la page d'accueil du site Web et dans toute publication relative au projet. Nous vous recommandons d'utiliser le logo ci-dessous pour indiquer la collaboration du ministère de l'Éducation.



Les promoteurs ont l'entière responsabilité de réaliser le projet, d'en diffuser le contenu et les services sur Internet, d'en assurer le suivi et d'en effectuer la mise à jour. Ils ont également la responsabilité du respect des conventions en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur (*copyright*).

Les promoteurs s'engagent pour une période de deux ans après la mise en service du site Web, à faire connaître par les moyens de leur choix (annonces, présentation dans des congrès, inscriptions sur des listes de distribution, inscription dans des moteurs de recherche et des annuaires, etc.), l'existence du site ou du service.

Les promoteurs s'engagent à mettre gratuitement à la disposition des établissements scolaires québécois le contenu et les services élaborés et mis en ligne dans le cadre du projet subventionné. La mise en ligne devrait se faire sur un site stable, par exemple celui de la commission scolaire.

Les promoteurs s'engagent à négocier avec le Ministère une entente fixant les modalités de production dès le début du projet.

Les prévisions budgétaires doivent s'étendre sur trois ans et prévoir des ressources pour le maintien et la mise à jour du site Web.

## 2. FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET D'ÉDITION SUR INTERNET

Mesure budgétaire 30083  
 « Micro-informatique à des fins éducatives »  
 2001-2002

Titre du projet : \_\_\_\_\_

SECTION A — RÉSERVÉE AU MINISTÈRE		
Date de réception		
Numéro du projet		
Admissibilité du projet		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Budget total du projet		\$
Montant de la contribution du ou des partenaires (de la commission scolaire ou de l'établissement d'enseignement)		\$
Montant de la subvention demandée au MEQ		\$
Pourcentage de la subvention demandée par rapport au budget total du projet		%
Évaluation	Contenu	/40 p. 100
	Réalisation	/35 p. 100
	Coûts	/25 p. 100
	Total	/100 p. 100
Commentaires		
Espace réservé à l'évaluateur ou à l'évaluatrice		

## SECTION B — RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET

### Commission scolaire ou établissement d'enseignement privé du primaire ou du secondaire

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (     ) \_\_\_\_\_ Télécopieur (     ) \_\_\_\_\_

### Responsable pédagogique

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Téléphone (     ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

### Responsable administratif

Nom \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Téléphone (     ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

### Direction générale

Nom \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_

## SECTION C — PARTENAIRE PRIVÉ (s'il y a lieu)

### Partenaire privé

Raison Sociale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (     ) \_\_\_\_\_ Télécopieur (     ) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Mandataire de l'entreprise \_\_\_\_\_

### Chargé(e) de pouvoir

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## SECTION D — RÉSUMÉ DU PROJET D'ÉDITION

Identifier la priorité de développement auquel répond votre projet d'édition sur Internet ainsi que ses objectifs, sa nature et son contenu (cf. point 1.4). Présenter un schéma de la page d'accueil (maximum deux pages).

## SECTION E — AUTRES RENSEIGNEMENTS

- 1 Décrire avec précision les populations principales et secondaires visées par le projet.
- 2 Décrire comment les méthodes de travail que vous comptez utiliser au cours de la réalisation du projet vous permettront de livrer un produit de qualité en garantissant :
  - la validité des données et des concepts présentés,
  - la qualité de la langue,
  - la facilité d'utilisation du produit,
  - un fonctionnement satisfaisant et l'épuration des bogues,
  - la compatibilité avec les équipements généralement disponibles dans le réseau scolaire,
  - l'adéquation du produit aux habitudes et aux capacités de la population visée,
  - l'adéquation du produit aux programmes d'études ou aux politiques ministérielles.
- 3 Annexer le curriculum vitae des auteurs.
- 4 Annexer, s'il y a lieu, la liste des réalisations pertinentes des partenaires privés (expérience, expertise, etc.).
- 5 Décrire l'état d'avancement du projet. (Les travaux sont-ils déjà amorcés? Si un site Web est déjà accessible sur Internet, quelle en est l'adresse URL?)
- 6 Indiquer si vous avez demandé ou si vous avez l'intention de demander une subvention en vertu d'un autre programme d'aide gouvernementale. Préciser.

## SECTION F — ÉCHÉANCIER ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Présenter un calendrier de réalisation aussi précis et détaillé que possible. Pour ce faire et si cela vous convient, vous pouvez utiliser la même liste que la partie A, « Main d'œuvre ». N'oubliez pas d'indiquer clairement dans votre échéancier quel sera l'état d'avancement du projet au 15 juin 2002.

A) Main-d'œuvre	Développement du contenu	Sommes partielles
Scénarisation — structuration du contenu		
Conception de l'interface, de la navigation et de l'architecture		
Élaboration du contenu, rédaction, etc.		
Édition HTML		
Programmation		
Numérisation, son, graphisme, etc.		
Validation en milieu d'enseignement et validation technique		
<b>Total A</b>		<b>A</b>
B) Autres frais		
Logiciel de développement, licence (maximum : 10 p. 100 de C)		
Frais de voyage et hébergement		
<b>Total B</b>		<b>B</b>
C) Coûts subventionnables (A+B)		<b>C</b>
D) Montant de la contribution du ou des particuliers		<b>D</b>
Notamment pour la mise à jour du site Web la 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année de sa mise en ligne sur Internet. (Présenter la contribution budgétaire détaillée du ou des partenaires d'une table régionale, d'une autre commission scolaire, d'une entreprise privée, d'un organisme, etc., dans une annexe, s'il y a lieu.)		

**E) Montant de la contribution de l'organisme (commission scolaire ou de l'établissement privé d'enseignement)**

Notamment pour le soutien et la mise à jour du site Web la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année après la mise en ligne sur Internet.

(Présenter la contribution budgétaire détaillée de l'organisme ou de l'établissement privé d'enseignement dans une annexe, s'il y a lieu.)

E

**F) Coût total du projet (C+D+E)**

Pour la 1<sup>re</sup> année de développement et pour les deux années subséquentes pour le soutien et la mise à jour du site Web.

F

**G) Montant de la subvention demandée au Ministère**

(Maximum : 70 000 \$ ou 75 p. 100 de F sans dépasser C)

G

## RAPPEL IMPORTANT

**Le présent formulaire et les annexes doivent parvenir en cinq exemplaires (l'original daté et signé de même que quatre photocopies) à l'adresse suivante, avant 16 h, le 30 novembre 2001.**

M. Robert Bibeau  
Programme de soutien à l'édition sur Internet  
Direction des ressources didactiques  
Ministère de l'Éducation du Québec  
600, rue Fullum — 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1

Pour plus amples renseignements, prière de s'adresser à :

**Robert Bibeau**

**(514) 873-7679**

[robert.bibeau@meq.gouv.qc.ca](mailto:robert.bibeau@meq.gouv.qc.ca)